

Madame CÔTE Marine
RUE DES GRANDS CHAMPS
16560 VILLEJOUBERT

Aussac-Vadalle, le 13 juin 2022

Lettre recommandée avec AR

Madame,

Vous avez demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 01 septembre 2021 pour une durée de 6 mois et que vous avez renouvelé pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 01 mars 2022.

Votre mise en disponibilité pour convenances personnelles se termine donc au 01 septembre 2022.

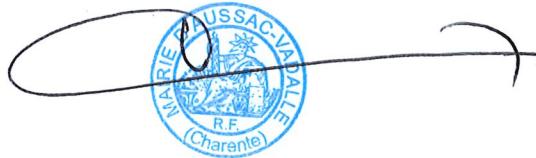
En principe vous auriez dû, 3 mois avant, demander soit le renouvellement de votre mise en disponibilité pour convenances personnelles, soit votre réintégration.

Or à ce jour je n'ai reçu aucune demande de votre part et je vous informe qu'en l'absence de réponse de votre part je devrai prononcer votre radiation des cadres à la fin de votre disponibilité pour convenances personnelles, soit le 01 septembre 2022. Si vous avez une nouvelle activité dans le secteur privé ou public il vous appartient de me le préciser au plus vite.

Il est de votre intérêt de me faire part, par retour, de votre décision.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Gérard LIOT



Mairie 61 Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

Tél : 05 45 20 61 60

Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr Internet : www.aussac-vadalle.fr